

Économie sociale.

LES BANQUES DU PEUPLE

ET LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES EN ALLEMAGNE, AU 1^{er} JANVIER 1860.

S'associer avec ses semblables pour arriver, au moyen d'un effort commun, à un résultat qui dépasse les forces de l'individu isolé, est une chose naturelle à l'homme. L'association présente des avantages tellement évidents, que les tribus les plus sauvages et même certaines espèces d'animaux y ont recours pour atteindre leur proie. Chez tous les peuples, dans tous les temps on rencontre des associations qui ont pour but soit l'agrément, soit l'utilité de ceux qui en font partie. Mais ce n'est que dans les temps modernes, et surtout dans ces dernières années, que le principe de l'association a révélé tout ce qu'il contenait d'incalculable puissance. Qui n'a présente à l'esprit l'image de ces grandes sociétés qui par la coopération d'un nombre considérable d'actionnaires de toutes les nations, ont su réunir des capitaux énormes, féconder partout l'industrie, et même stimuler la production dans les pays pauvres en y apportant les épargnes des pays plus riches.

Chose remarquable, à mesure que les individus se développent, ils deviennent plus aptes à s'associer, et ce sont les peuples individualistes par excellence, les An-

glais et les Américains du Nord, qui semblent posséder au plus haut degré l'esprit d'association. — Je crois voir la raison de cette apparente contradiction. C'est que plus l'homme exerce ses facultés, plus la raison se fortifie, et plus aussi il apprend à se gouverner lui-même. Or, le bon sens et le commandement de soi-même sont précisément les bases de l'association volontaire. — On pourrait peut-être ajouter aussi que les peuples insociables ont besoin pour sortir de leur isolement d'organiser des associations particulières; tandis que les peuples sociables se contentent des relations que font naître leur caractère ouvert et leur esprit communicatif.

Il ne faut point se le dissimuler, l'industrie a inauguré une époque nouvelle dans le monde économique. — Désormais le principe de la propriété isolée ne suffira plus pour régir la puissance indéfinie de la production mécanique. Peu à peu la propriété associée et solidarisée la remplacera. La transformation est inévitable, et les symptômes de cette évolution pacifique frappent déjà tous les yeux. Ce n'est pas seulement la production qui est commanditée par l'association, c'est même la vente

au détail, comme on le voit dans ces vastes magasins qui s'ouvrent chaque jour à Londres et à Paris. Le producteur isolé deviendra trop faible pour résister à la concurrence; il faudra qu'il se laisse absorber par l'association.

C'est en Angleterre surtout qu'on peut observer les préludes de la grande révolution économique qui va s'accomplir. Les associations de tous genres se multiplient avec une rapidité telle, que bientôt elles auront embrassé, sous une forme ou sous une autre, la totalité de la nation. Les classes ouvrières commencent à prendre part au mouvement. Dans tous les centres d'industrie on rencontre en grand nombre des *Trade's unions*, et des *Mechanic's institutions*. Déjà même les sociétés coopératives naissent en foule. En 1856 on en comptait plus de 500 en Angleterre et en Écosse, comprenant au moins 25,000 membres et faisant pour plus de 10 millions d'affaires. — Une seule de ces sociétés, établie à Rochdale, était arrivée en 1859 à réunir 2,705 associés et à faire des opérations s'élevant au chiffre de 2,500,000 fr. (1). Récemment encore, à Manchester une société ouvrière vient de se constituer dans le but de fonder sur la base du principe coopératif une fabrique pour filer et tisser le coton (2).

En Allemagne aussi le même mouvement commence à se produire. Mais dans ce pays, moins livré que l'Angleterre aux agitations de la tourmente industrielle, il se développe avec des allures plus calmes et dans une direction différente. — Nous essaierons d'indiquer les conquêtes récentes qu'a faites le principe de l'association dans ce dernier pays, en nous ser-

vant d'un excellent écrit (3) que vient de publier M. Schulze-Delitzsch, le promoteur infatigable et dévoué de l'émancipation des classes laborieuses en Allemagne.

L'activité de M. Schulze-Delitzsch se concentre sur ce genre de sociétés qui se soutiennent sans secours étranger et par l'unique coopération de ceux qui en font partie. D'après ce philanthrope éclairé, ce sont les seules qui aient de l'avenir, parce qu'elle s'appuient non sur l'esprit de sacrifice de quelques personnes bienfaitantes, mais sur l'intérêt de tous les travailleurs. Pour qu'elles puissent rendre les services qu'on peut attendre de l'application d'un principe si fécond, il faut, prétend M. Schulze, qu'elles remplissent les conditions suivantes :

1° Que ceux à qui l'association fait des avances en soient membres et participent aux bénéfices et aux pertes ;

2° Que les relations entre les associés et la caisse sociale soient réglées sur le pied des affaires commerciales ordinaires ;

3° Que par des versements ou des retenues successives chaque associé se constitue un avoir qui, représenté par des actions, serve à former le capital au moyen duquel l'association fait ses opérations et emprunte ce qui peut encore lui faire défaut.

On peut résumer ces conditions en une phrase : il faut que le travailleur devienne propriétaire, ou si l'on veut, actionnaire, et il faut qu'il le devienne par sa propre énergie. Sans discuter ici cette théorie, qui semblera peut-être bien absolue, on ne peut se dispenser de citer les faits qui paraissent la confirmer. — C'est ainsi qu'en Allemagne

(1) On peut consulter sur ce mouvement le récent et excellent ouvrage du professeur Huber : *Genossenschaften der arbeitenden Classen in England, Frankreich und Deutschland*, von V. A. Huber, professor zu Wernigerode, 1860.

(2) Voir l'*Économiste belge* du 18 novembre 1860.

(3) *Jahresbericht für 1859 über die auf dem Princip der Selbsthilfe der Betheiligten beruhenden deutschen Genossenschaften der Handwerker und Arbeiter*.

toutes les sociétés qui se sont départies des règles indiquées plus haut, soit qu'elles aient reçu des fonds de l'État, soit qu'elles aient joui gratuitement d'avances faites par des personnes riches, n'ont pris aucun développement; tandis que celles qui se sont formées spontanément et qui ne s'appuient que sur le concours des cointéressés étendent chaque année le cercle de leurs opérations. En France également, ce ne sont pas les associations que les subsides de l'État ont fait naître, qui ont le mieux résisté aux obstacles qu'elles ont eu à vaincre : presque toutes celles-ci ont disparu; tandis que d'autres qui ont fait appel à l'activité et à l'esprit d'épargne de leurs membres, notamment la grande association des maçons, se soutiennent et même se développent d'une manière notable (1).

Voici encore un exemple à l'appui de l'opinion de M. Schulze. Des institutions de crédit pour les artisans ont été fondées à Magdebourg, à Cassel, à Leipzig, à Hameln, à Norden, à Wernigerode, à Mannheim, etc. — Ces banques populaires n'ont pas constitué leur fonds par la coopération des associés, mais au moyen d'avances faites sans intérêt par des personnes étrangères à la société, et elles prêtent non-seulement aux membres de l'union, mais à tous ceux qui présentent une garantie suffisante. Or, malgré des conditions si avantageuses, le cercle de leurs opérations est assez restreint et ne tend guère à s'étendre.

Dans le duché de Saxe-Gotha, le gouvernement lui-même est intervenu. Il a fondé sur les bases les plus libérales des banques pour les artisans dans tous les districts où

s'exercent des industries importantes et où ils avaient le plus besoin de recourir au crédit. L'État a fourni les fonds, qui sont prêtés jusqu'à concurrence de 50 thalers à tous ceux qui offrent quelque garantie de solvabilité. L'administration est confiée à un comité choisi par les intéressés, et ce comité agit sous la surveillance d'un employé de l'État. — Six institutions de ce genre établies dans le petit duché de Saxe-Gotha, auraient pu y rendre de grands services; néanmoins, le relevé de leurs opérations prouve que le cercle de leur action est extrêmement borné et que l'intervention gouvernementale, loin d'attirer la confiance des artisans, l'a plutôt éloignée, soit par l'effet de quelque appréhension ou défiance, soit parce que les classes laborieuses ne comprennent bien les avantages des institutions de crédit que quand elles participent elles-mêmes à leur établissement. — La leçon qui ressort de ces faits n'a pas été perdue, et déjà quelques-unes des caisses berlinoises (*Berliner Bezirkskassen*) reviennent aux principes défendus par M. Schulze et demandent aux emprunteurs, désormais associés eux-mêmes, les moyens d'opérer leurs avances. L'association fondée à Francfort-sur-l'Oder dans l'intérêt des classes laborieuses, est entrée franchement dans cette voie. Par une résolution prise le 1^{er} juin de cette année, elle a décidé qu'à l'avenir ses institutions de crédit refuseraient tout don ou avance gratuite, et qu'elles ne se soutiendraient que par le concours des associés qui seraient appelés à payer intégralement l'intérêt des sommes à eux avancées.

Un autre genre d'institutions qui a com-

(1) L'association des ouvriers maçons qui en 1882 n'a fait que pour 43,530 fr. d'affaires en réalisant un dividende de 1,000, fr. a vu s'élever ces chiffres en 1883, le premier à 1,231,461 fr., et le second à 130,000 fr. —

Nous avons été surpris de ne pas voir mentionner cette importante association, dans la dernière et intéressant publication de M. Ducpétiaux : *L'Association*.

mencé à s'établir en Allemagne depuis 1840, mérite aussi d'attirer l'attention de l'économiste. Ce sont des caisses qui, d'une part, reçoivent les petites épargnes auxquelles un intérêt est payé, et qui, d'autre part, font aussi des avances par petites sommes aux personnes solvables. La plus remarquable de ces institutions a été fondée à Cobourg en 1844, sous le nom d'*Association d'épargne et de secours (Spar-und-Hulfsverein)*. En 1858, la somme de ses avances faites en partie sur hypothèque, en partie sur dépôts de valeurs, s'est élevée à plus de 400,000 florins. Comme les intéressés, — les actionnaires, si l'on veut, — ne reçoivent que l'intérêt de leurs épargnes, qu'ils ne partagent point les bénéfices des opérations qu'on réserve pour des œuvres de bienfaisance, et qu'en outre ils ne prennent point part à l'administration des affaires, ce genre d'association ne rentre point strictement dans la classe de celles que préconise M. Schulze. — Cependant elles constituent déjà un premier pas vers l'application complète du principe de la mutualité du crédit, car les avances faites aux classes moyennes et laborieuses ont pour source les épargnes faites par cette catégorie de producteurs.

Mais arrivons maintenant aux associations établies sur les bases de la mutualité et de la solidarité entière et effective de tous les membres qui les constituent.

On commence à apprécier même hors de l'Allemagne les Banques d'avances ou Banques du peuple (*Verschufs- und -Crédit-Vereine* ou *Handwerker-Banken*). M. Horn, dans le *Journal des économistes*, et M. Bailleux de Marizy dans la *Revue des deux Mondes*, ont exposé le mécanisme de ces utiles institutions. — Le principe qui leur sert de base est le même que celui des unions de crédit qui fonctionnent avec tant de succès à Bruxelles, à Gand et à Liège.

Seulement, elles s'adressent à une classe de clients bien plus modestes et qui n'ont d'autre garantie à offrir que leur aptitude au travail. Elles ont donc pour but de commanditer le travail lui-même et de créer ce que l'on peut appeler le *crédit ouvrier*.

Le problème à résoudre présentait de grandes difficultés. — L'ouvrier ou l'artisan qui n'a pas de capital n'offre aux prêteurs d'argent aucune garantie, car il se peut qu'il soit mis dans l'impossibilité de faire face à ses obligations, non-seulement par son inconduite et ses dissipations, mais même par des accidents, des maladies ou d'autres circonstances indépendantes de sa volonté, — et dès lors, comme il n'a point de gage réel, le prêteur perd tout moyen de rentrer dans ses avances. Des personnes bienfaisantes peuvent bien parfois oublier ces chances de perte et exposer une certaine somme pour aider un honnête artisan, mais nulle banque ne peut, sans s'exposer à une ruine certaine, se transformer en banque du peuple. — Comment obvier à une difficulté qui tient à la nature même des choses? — Par l'association.

Si un grand nombre d'ouvriers ou d'artisans s'associent et s'engagent solidairement, les mauvaises chances, se répartissant sur un grand nombre de têtes, disparaissent presque entièrement, et l'union présente des garanties que ne peut jamais offrir l'individu isolé. — Mais afin d'opérer avec facilité et d'inspirer une plus grande confiance aux prêteurs d'argent, il faut que l'association se constitue un capital qui lui appartienne. Pour former ce capital, elle n'a qu'un moyen : c'est de s'adresser aux sociétaires et d'exiger d'eux l'effort de l'épargne. — On leur impose donc un droit d'admission de 10 à 15 silbergros (1) et une cotisation

(1) Le silbergros vaut 12 centimes $\frac{1}{2}$.

mensuelle de 2 silbergros. L'accumulation de ces petites sommes forme le fonds social qui augmente d'année en année et qui permet aux associations de s'affranchir peu à peu des secours et des exigences des banquiers. Les avances sont faites aux sociétaires dans des limites qui varient depuis 5 à 10 thalers jusqu'à 400 et 1,000 thalers, suivant leur solvabilité reconnue par l'administration. C'est aussi d'après la proportion relative du capital de chacun qu'on répartit les bénéfices de chaque exercice. L'union ne prête qu'aux seuls associés. Le dividende qui revient aux sociétaires est réuni à leurs versements, jusqu'à ce que leur avoir s'élève à une somme déterminée qui leur permet de monter du rang de simple associé à celui d'actionnaire.

Le développement que prennent les Banques du peuple, organisées d'après les principes que nous venons d'indiquer, est vraiment extraordinaire. Leur nombre augmente d'année en année, de mois en mois. Le chiffre de leurs affaires s'accroît, le cercle de leur influence s'étend. Quelques données précises permettront de juger de ce mouvement économique qui fait honneur et au dévouement de ceux qui l'ont provoqué et au caractère des classes laborieuses qui y prennent part.

A la fin de 1858 on comptait en Allemagne 118 Banques d'avances. A la fin de 1859, leur nombre devait s'élever, d'après M. Schulze, à au moins 200; mais il n'a pu obtenir le relevé exact que de 185, réparties comme suit entre les différents pays de la Confédération :

Prusse	77
Saxe	54
Thuringe	16
Hanovre	12
Autriche allemande	12

Meklembourg	8
Anhalt	7
Bade	5
Bavière	4
Hesse	2
Wurtemberg	2
Oldenbourg	1
Nassau	1
Holstein	1

M. Schulze est parvenu à réunir dans un seul tableau le résultat des opérations de 80 de ces associations. Le chiffre total de leurs avances s'élevait à 4,151,456 thalers (1), le capital des sociétaires à 276,846 thalers, le capital emprunté à 1,014,145 thalers, et le nombre des sociétaires à 18,676. — Le montant des pertes subies est tout à fait insignifiant; il n'est que de 470 thalers, et la plupart des associations n'en ont éprouvé aucunes.

Quand on parcourt la liste des localités où se sont établies ces excellentes institutions, on demeure confondu de voir qu'il s'en est fondé jusque dans de petits bourgs qui seraient considérés en Belgique tout au plus comme des villages. Ainsi on en rencontre une à Annaburg qui a 1,500 habitants, à Radegast qui en compte 1,000, à Stolpen qui en a 1,551, et enfin à Iechtershausen, qui n'en a que 950, et qui a pu trouver dans son sein 72 membres pour constituer une association de crédit. — Les deux sociétés les plus nombreuses sont celle de Dresde avec 1,500 membres, et celle de Leipzig qui en a 1,260.

L'utilité de ce genre d'institutions est grande. Elle est double; car, d'une part, elle procure à bon marché aux artisans le capital dont ils ont besoin pour confectionner leurs produits, et elles les soustrait ainsi à

(1) Le thaler vaut 3 fr. 75 centimes.

la servitude de l'intérêt usuraire ; et, d'autre part, elle les sollicite à l'épargne, elle les habitue à se concerter avec ceux qui ont les mêmes intérêts qu'eux, elle les forme à la discussion, elle leur ouvre les yeux sur les phénomènes du monde économique, et ainsi, en même temps qu'elle les émancipe matériellement, elle les relève — chose plus importante encore — et dans leur esprit et dans leur caractère, en un mot, elle en fait des hommes et des citoyens.

Indépendamment des Banques du peuple qui sont formées par l'association des personnes exerçant les métiers les plus divers, il s'est établi récemment en Allemagne d'autres associations entre artisans exerçant le même métier, cordonniers, menuisiers, tailleurs, etc., dans le but d'acheter en commun les matières premières dont ils ont besoin. Ce sont les *Rohstoffvereine*. Pour apprécier le service que le principe si fécond de la solidarité et de l'union peut rendre, ainsi appliqué par les artisans, il faut voir la majoration de prix que ces derniers ont à subir quand ils vont s'approvisionner par petite quantité chez des intermédiaires, surtout quand ils sont hors d'état de payer comptant. Toujours endettés chez leurs marchands, ils ne peuvent profiter des avantages de la concurrence ; ils doivent se soumettre aux conditions les plus dures et souvent accepter des marchandises de la pire qualité. L'intermédiaire est d'ordinaire forcé d'exiger un bénéfice considérable ; car, puisque en faisant crédit il est exposé à subir des pertes, il est obligé d'établir ses prix de manière à les couvrir et à réaliser en outre le profit moyen que son industrie comporte. On a estimé que les cordonniers et les menuisiers payaient ainsi au delà du prix en gros, les premiers 40 à 50 pour cent sur les cuirs, les seconds 50 à 48 pour cent sur les bois.

Pour échapper à ces dures conditions, il s'est établi à Delitzsch, en 1849, sous l'inspiration de M. Schulze, une association de cordonniers, et une autre de menuisiers, dans le but de se procurer des matières premières de bonne qualité et à bon marché. — Le principe était à peu près le même que celui des Banques d'avances. Les artisans s'associaient et par leur garantie solidaire obtenaient à des conditions favorables, d'une part, de l'argent, d'autre part, livraison de marchandises. Les sociétaires versent un ou deux thalers d'entrée et achètent au magasin de la communauté les cuirs ou le bois de premier choix, moyennant un prix supérieur de 6 à 8 pour cent au prix d'achat en gros. Ce bénéfice, réalisé pour compte de l'association, sert à couvrir les frais très-minimes d'administration, à former un fonds de réserve, de manière à avoir en propre le capital de roulement, enfin à payer un dividende aux sociétaires.

Cette combinaison si simple et si féconde dans ses résultats permet de réaliser des améliorations nouvelles et de donner au principe de l'association les applications les plus diverses. C'est ainsi que certaines corporations ne se contentent pas d'avoir un magasin de matières premières ; elles ouvrent aussi un magasin d'objets fabriqués. L'associé est débité pour la matière première qu'il emporte et crédité pour l'objet fabriqué qu'il rapporte. Déjà se sont ainsi établis de grands magasins d'habits et de meubles, où les membres de l'association viennent déposer leurs produits comme en une sorte de bazar ; ce qui leur évite les frais d'étalage et les embarras de la vente, faite désormais par des personnes spéciales dans les conditions les plus avantageuses. — Si quelque machine coûteuse est nécessaire pour faciliter le travail, l'association l'achète et la met à la

disposition de ses membres, moyennant une rétribution et dans un ordre fixés. M. Schulze est parvenu à réunir des indications détaillées sur les opérations d'une vingtaine de ces associations. Il donne aussi un tableau de toutes celles dont il a pu constater l'existence. Ce relevé, dressé la fin de 1859, porte 42 associations (*Rohstoff-associationen*) de cordonniers, à 40 de tailleurs, dont plusieurs avec magasin pour la vente, 5 de menuisiers-ébénistes, également avec magasin, 6 de tisseurs, 5 de forgerons-serruriers et 5 de relieurs. Mais M. Schulze estime que le chiffre total doit être porté à 100 au moins, comprenant 5 à 6,000 membres, avec un chiffre d'affaires d'un demi-million de thalers. — Sauf quelques-unes qui remontent aux années 1851 et 1852, les autres sont toutes de création très-récente. — Le cercle de leurs opérations est encore assez modeste, mais il s'étend chaque année; et ce qui est une garantie d'avenir, le montant des pertes est tout à fait insignifiant.

Les associations dont les membres, rendant l'union et la solidarité plus intimes encore, travaillent directement pour compte de la société, n'ont pas pris jusqu'à présent en Allemagne l'importance qu'elle ont en Angleterre, à cause de l'esprit de jalousie, de défiance et d'isolement qui domine encore au sein des classes laborieuses de l'autre côté du Rhin; mais le succès croissant des autres modes d'association ne peut manquer d'amener l'élite des travailleurs à la forme coopérative. — Déjà une douzaine d'unions se sont établies sur cette dernière base, et M. Schulze se propose d'en faire connaître les résultats détaillés dans sa plus prochaine publication. Déjà on peut juger

de leur importance et de leur avenir par les données recueillies dans le travail de M. Huber, que nous avons cité plus haut.

Quand on parcourt la liste des fondateurs des associations de crédit et de production, on constate avec satisfaction qu'ils appartiennent à tous les rangs de la bourgeoisie, ce qui prouve manifestement que l'utilité de ces excellentes institutions est généralement appréciée. — Dans beaucoup de localités, c'est le bourgmestre qui a pris l'initiative; ailleurs, ce sont des fabricants et des négociants; à Stolpen c'est un boulanger, à Schleiz un docteur en philosophie; à Eisenach, c'est un avocat, à Herford un orfèvre; à Loschwitz, à Mühlberg, à Munsiedel, un pharmacien, à Marienwerder un professeur, à Halle un maître maçon, etc. Mais en tête de ceux qui se sont dévoués en Allemagne à l'œuvre si féconde, si pleine d'avenir, de l'émancipation du peuple par le crédit, il faut citer les deux publicistes distingués dont le nom s'est déjà trouvé si souvent sous notre plume : M. Schulze-Delitzsch et M. Huber, dont le Congrès de bienfaisance de Bruxelles avait apprécié les intéressantes communications.

Quand on songe à tous les services que rendent ces modestes institutions aux petites villes allemandes où elles sont établies, on voudrait en voir fonder de semblables dans les villes de la Belgique où les Unions du crédit ont déjà fait voir aux plus incrédules les avantages de la mutualité. L'esprit d'association est aussi développé parmi nos populations (1) que parmi celles d'outre-Rhin. Il ne manquerait certes pas de personnes dévouées prêtes à prendre l'initiative et à faire comprendre aux artisans l'avantage que peut leur procurer l'organi-

(1) Ainsi que nous l'avons fait voir dans une étude sur l'Economie rurale des Flandres (*Revue des mondes*, no du 4^{er} décembre 1860), il n'est point dans ces provinces de

si petites localités où il n'existe deux ou trois associations établies dans un but d'agrément ou d'utilité.

sation de la solidarité. Mais sous un certain rapport l'infériorité des classes laborieuses en Belgique est malheureusement incontestable. Tandis que dans toute l'Allemagne du Nord, grâce à l'enseignement obligatoire, grâce aux efforts du clergé protestant et de l'administration, l'enseignement est tellement répandu qu'il n'est presque personne qui ne sache au moins lire et écrire, et que la plupart des artisans possèdent en outre les premiers éléments du calcul, il faut avouer qu'en Belgique on est loin de constater des résultats aussi satisfaisants. Or, pour fonder des associations ouvrières, une des principales conditions de succès est que les associés puissent se rendre compte des opérations dont ils doivent retirer les bénéfices. — Il y a donc en Belgique, dans le peu de lumière répandue dans les masses, un obstacle non pas insurmontable, mais réel, à l'établissement et surtout à l'extension du crédit ouvrier parmi les artisans.

Quoi qu'il en soit de l'application plus ou

moins prompte, plus ou moins étendue du principe de l'association dans tel ou tel pays, il n'en demeure, pas moins certain que c'est de ce côté que se dirige le mouvement économique qui entraîne les sociétés modernes. L'étude des faits et la notion du juste nous permettent même déjà d'entrevoir le but, l'idéal vers lequel elles tendent. Cet idéal est évidemment un état social où tout homme recevrait pour rétribution l'équivalent du produit qu'il aurait créé, et où il serait propriétaire soit du capital soit de l'instrument de travail avec le secours duquel il aurait fécondé son travail. Ayant pour effet d'amener dans les limites de leur action ce résultat si considérable, les associations dont nous avons parlé se présentent donc à nous comme d'excellents moyens d'émancipation et comme les germes de l'avenir meilleur qu'attend l'humanité.

EMILE DE LAVELEYE.

Nouvelles des Sciences,

DE LA LITTÉRATURE ET DES BEAUX-ARTS.

CORRESPONDANCE DE LONDRES.

UN BANQUIER ET UN DUC. — EMPEREUR ET PAPE. — CONCOURS DES CHIENS. — THÉÂTRES. — LIBRAIRIE. — NOUVEAUX MAGAZINES ET NOUVEAUX ROMANS. — DOUBLE HOMMAGE A WALTER SCOTT. — LES CONTES GAÉLIQUES. — L'HÉRITAGE, ETC., ETC.

Londres, décembre 1860.

C'est à nous, simples journalistes, de mentionner au moins ces hommes qui ont eu des vertus trop modestes pour que les grandes trompettes de la gloire célèbrent leurs noms, mais qui laissent un exemple d'autant plus utile qu'il est à la portée de tous de l'imiter. Le duc de Norfolk, qui vient de mourir, a pu

justement, dans une plus haute sphère, provoquer un mandement mortuaire du cardinal-archevêque de Westminster, Mgr Wiseman (1), qui rappelle aux catholiques anglais que ce seigneur pieux, fidèle au sang royal de ses veines, a fait un usage chrétien de ses richesses héréditaires en bâtissant des églises,

¹ Tout en raillant le cardinal, comme si son panégyrique ressemblait trop à une canonisation anticipée, le *Times* reconnaît que, poétiquement, sinon politiquement,

plus d'un protestant sincère admire la fidélité religieuse de la maison ducale des Howard : « L'image de cette race antique restant attachée à sa croyance anté-réfor-